

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 3 décembre 2012
Séance du 26 novembre 2012

6 « J'STARS, la scène des jeunes talents de Creil » - récompenses des lauréats

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

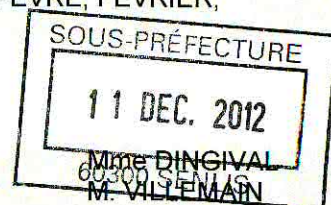
M. BERNARD-LUNEAU, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FEVRIER, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M.SZPIRKO
M GRIMBERT,
Mme PORAS,
M. MACHU
Mme MAUPIN
M. CHEURFA

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :



M. BERNARD-LUNEAU
Mme FEVRIER
M. TAHI
M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. ASSAMTI
Mme OYONO
Mme RIFFAULT
M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal 39
- Nombre de conseillers en exercice 39
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés 35

■ **Rapport de présentation :**

Madame Méral JAJAN, maire-adjointe, expose :

La ville de Creil a organisé, le 1er décembre 2012, au théâtre de la Faïencerie, la première édition du concours : « J'STARS, la scène des jeunes talents de Creil ».

Creil est une pépinière de jeunes artistes évoluant le plus souvent seuls ou en petits groupes. La possibilité de mettre en avant leur talent et leur savoir reste parfois limitée. Aujourd'hui, il s'agit de proposer aux jeunes issus de notre territoire, un moment festif leur permettant de se regrouper, de fédérer, de partager, d'échanger et de se réaliser autour de richesses culturelles et artistiques.

maintenant !

Le but de ce projet est de trouver le jeune talent de l'année à partir de prestations individuelles ou en groupes. Il peut servir de tremplin pour certains d'entre eux. Cette soirée sera également l'occasion de rassembler un public intergénérationnel. Par le biais d'une campagne de communication, un appel à candidature a été lancé. Les 3 premiers lauréats ont reçu un trophée. La ville de Creil souhaite également leur octroyer une dotation afin de les encourager à poursuivre leurs actions ou leurs projets.

1 ^{er} prix	800 euros
2 ^{ème} prix	500 euros
3 ^{ème} prix	200 euros

Il vous est demandé d'approuver le montant des dotations à attribuer aux lauréats.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Vu l'avis de la commission « Finances », en date du 26 novembre 2012,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1 : d'approuver le montant des dotations ci-dessous :

1 ^{er} prix	800 euros
2 ^{ème} prix	500 euros
3 ^{ème} prix	200 euros

Article 2 : d'imputer les dépenses sur les crédits inscrits, à cet effet, au budget de la ville (422/6714/DA).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **05 DEC. 2012**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis : **11 DEC. 2012**

Jean-Claude VILLEMMAIN

Certifié exécutoire le présent document

Creil, le *11/12/2012*, Signature Le Maire.

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

